



Sainte-Pazanne, le 17 juin 2024

Monsieur le Maire
30 rue de l'Hôtel de Ville
44310 SAINT-COLOMBAN

☞ Hugues BAUDRY 02.40.02.10.72
h.baudry@petr-paysderetz.fr



Monsieur le Maire,

Suite à la réunion du 14 mai dernier, d'examen conjoint de la Déclaration de Projet n°1 emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet l'extension de la carrière de sable de l'entreprise GSM à Saint-Colomban, j'ai le plaisir de vous informer que le bureau syndical du PETR réuni le 30 mai dernier, s'appuyant sur la délibération du comité syndical du PETR du 13 septembre 2022 autorisant la dérogation au caractère pérenne des espaces agricoles concernés du SCOT du Pays de Retz, émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de modification du PLU de la commune de Saint-Colomban.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du PETR,
Pascale BRIAND

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL